



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 14/18

Objet

Adhésion des communes de la Communauté de Communes Jura Nord au service d'instruction du Droit des Sols

Secrétaire de séance

Jean-François DUMONT

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire
22 février 2018
Champvans - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 14 février 2018
Date de publication : 02 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
M. Berthaud, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaut, C. François.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, en application des dispositions de la Loi ALUR du 24 mars 2014, la Direction Départementale des Territoires n'assure plus l'instruction du Droit des Sols sur les communes de la Communauté de Communes Jura Nord qui sont dotées d'un document d'urbanisme.

En date du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire du Grand Dole a validé le fait d'élargir aux communes de Jura Nord qui le souhaitent son service commun Droits des Sols pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, et a autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes Jura Nord définissant les conditions techniques et financières liées à la mise en œuvre de ce service.

Ce service commun ne s'adresse qu'aux seules communes de la Communauté de Communes Jura Nord où le maire est déjà compétent pour signer les actes d'urbanisme.

L'objet et les modalités de fonctionnement de ce service commun sont définis dans le cadre d'une convention qui formalise les relations entre les services et le rôle de chacune des parties. Cette convention doit être établie avec chacune des communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le modèle de convention ci-joint pour l'usage du service commun,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'accès au service avec les communes de la Communauté de Communes Jura Nord en ayant fait la demande,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

Fait à Champvans,
Le 22 février 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Communauté de Communes Jura Nord
- Communes de la CCJN concernées